



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
On the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



DC/2000-22

Prague, 22 septembre 2000

**NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**

Veillez trouver ci-joint, pour l'information des membres du Comité du développement, une note du Directeur général du Fonds monétaire international, M. Horst Köhler, pour la réunion du Comité du 25 septembre 2000.

* * *

DÉCLARATION ÉCRITE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

1. Depuis les dernières réunions de printemps, le FMI a intensifié les activités destinées à renforcer le système financier international et ses moyens de prévention et de gestion des crises et il a redoublé d'efforts pour promouvoir une croissance plus équitable et faire reculer la pauvreté, surtout dans les pays à faible revenu. Grâce à une étroite collaboration avec la Banque mondiale et d'autres institutions internationales et au dialogue avec les pays membres, nous avons pu progresser considérablement sur de nombreux fronts. Il reste cependant beaucoup de chemin à parcourir; nous devons en effet mener un travail plus approfondi dans ces domaines et adapter les politiques du FMI et de ses pays membres à un monde en constante évolution.
2. En 2000, l'économie mondiale a conservé son dynamisme dans toutes les grandes régions de la planète. Les prévisions tablent sur la croissance la plus forte depuis plus d'une décennie et en 2001 cette vigueur devrait se maintenir dans toutes les principales régions. Ces solides résultats s'expliquent dans une grande mesure par les politiques macroéconomiques avisées menées dans les pays industrialisés et en développement et par les intenses efforts d'ajustement consentis par la plupart des nations en crise. Cela dit, le tableau présente quelques zones d'ombre. En premier lieu, les cours du pétrole ont nettement dépassé les prévisions initiales et s'ils maintenaient leur tendance, en 2001 l'économie mondiale pourrait en souffrir les conséquences. Celles-ci seraient particulièrement dures pour les pays en développement — en particulier les plus pauvres — et les pays à marché émergent consommateurs. Deuxièmement, certains déséquilibres économiques et financiers persistent. On citera notamment les disparités de croissance de la demande et de la production entre les trois grandes zones monétaires, les déséquilibres des balances courantes qui en découlent et les fortes valorisations boursières. Certains progrès ont été accomplis pour corriger ces déséquilibres mais le risque subsiste d'un dénouement perturbateur qui mettrait en péril la croissance mondiale et les marchés financiers.
3. Nous devons mettre à profit le calme relatif qui prévaut à l'heure actuelle, en redoublant d'efforts pour rendre plus robuste le système financier international, élargir les perspectives de croissance de tous nos pays membres et réduire la fréquence et la virulence des crises. Il importe tout autant que la communauté internationale s'attache à promouvoir une prospérité amplement partagée. Nous devons veiller à ce que la mondialisation offre ses chances à tous et épauler les pays plus pauvres qui s'efforcent de les mettre en valeur. C'est là une responsabilité partagée qui incombe à l'ensemble de la communauté internationale, et que le FMI, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales doivent assumer dans leur sphère de compétence et leur mission respectives.
4. Durant mes premiers mois au poste de Directeur général du FMI j'ai engagé un vaste processus de consultation des pays membres, d'experts indépendants et de la société civile pour savoir ce que les membres attendent vraiment de nous. Je me suis ainsi rendu dans de nombreuses nations d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine. Dans les pays en développement et à marché émergent j'ai entendu maintes critiques et doléances sur notre façon de fonctionner, mais j'ai également pu voir à quel point ces pays souhaitent continuer

de bénéficier des conseils et de l'aide du FMI en veillant à ce qu'il soit tenu dûment compte de leurs préoccupations. Ces échanges m'ont permis de dessiner les contours de la mission qui devrait être demain celle du FMI; c'est cette vision d'avenir que j'entends présenter à l'Assemblée annuelle la semaine prochaine. Permettez-moi aujourd'hui d'évoquer certains de ses axes les plus importants et les plus pertinents pour notre travail avec les pays en développement.

- Premièrement, le FMI doit recentrer ses activités sur ses principaux domaines de compétence macroéconomiques, tout en intensifiant son travail sur les questions liées au secteur financier¹;
- Deuxièmement, il vise une complémentarité optimale avec d'autres institutions internationales — en particulier la Banque mondiale — pour promouvoir une meilleure synergie du soutien apporté aux pays dans leurs efforts d'ajustement et réaliser l'objectif d'une croissance mondiale équitable et de la réduction de la pauvreté. M. Wolfensohn et moi-même avons récemment publié une déclaration faisant état de notre détermination à renforcer la coopération entre nos deux institutions. Nous avons d'ailleurs entrepris d'en étudier de nouvelles modalités en partant de notre travail fructueux sur le secteur financier, les normes et les codes, l'allégement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE et l'aide aux pays à faible revenu.
- Troisièmement, le FMI doit être pour ses membres un partenaire qui les épaulé et les encourage dans la mise en œuvre de politiques pertinentes. Ce faisant nous devons tenir compte de la situation économique particulière à chaque pays, respecter sa culture et sa tradition politique et ne pas perdre de vue les répercussions sociales des programmes d'ajustement. Le FMI doit, dans ce partenariat, enrichir sa nature universelle et coopérative, qui veut que les opinions et les perspectives de tous ses pays membres soient dûment prises en considération;
- Quatrièmement, nous allons redoubler d'efforts pour faire en sorte que les pays aient la maîtrise des programmes appuyés par le FMI et que leur mise en œuvre se déroule sans heurts. Nous avons entrepris de simplifier la conditionnalité pour la recentrer sur les grandes questions directement liées à la réalisation des objectifs macroéconomiques et au maintien de la croissance. Nous devons également étoffer l'assistance technique et lui donner un ordre de priorités (en collaboration avec d'autres fournisseurs); et
- Enfin, en partant des remarquables progrès déjà enregistrés, il faudra donner plus de transparence et d'ouverture au FMI, notamment à la faveur d'un meilleur dialogue avec le public, la société civile et les marchés. C'est avec intérêt que nous suivrons l'utilisation du portail mondial du développement et que nous participerons à cette initiative de M. Wolfensohn.

5. Passons maintenant en revue les progrès récemment accomplis par le FMI dans l'action qu'il mène pour que le système financier international contribue davantage à la prospérité de tous les pays membres, en particulier ceux à faible revenu.

¹ Le FMI s'emploie à promouvoir la stabilité financière et la croissance soutenue à l'échelle internationale. Il s'appuie pour cela sur la stabilisation macroéconomique, l'adoption de politiques monétaires, financières et de change avisées (en s'attachant également à leurs fondements institutionnels et aux réformes structurelles y afférentes) et l'action dans le secteur financier, laquelle couvre le fonctionnement des marchés financiers nationaux et internationaux.

Renforcement de l'architecture financière internationale

6. La mondialisation des marchés ouvre de vastes perspectives de croissance soutenue et d'amélioration des niveaux de vie sur toute la planète. Travaillant de concert avec la communauté internationale, le FMI a continué d'avancer dans le renforcement du système financier international pour contribuer à prévenir les crises et à mieux les gérer lorsqu'elles surviennent et pour promouvoir une croissance soutenue et une prospérité largement partagée.

7. C'est ainsi que nous faisons la synthèse de ces activités dans le cadre de la surveillance du FMI, que nous avons réformé les instruments de prêts de l'institution et que nous avons entrepris de travailler de manière constructive avec le secteur privé. Nous avons également adopté des mesures pour renforcer l'assistance technique à l'appui de ces efforts².

- **Détection rapide et gestion des vulnérabilités externes.** Nous nous efforçons de promouvoir la détection rapide des éléments de vulnérabilité externe et leur évaluation en améliorant le recueil et la diffusion des données économiques et financières. Les pays adhérents à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) sont tenus de diffuser leurs statistiques selon une couverture, une actualité et une périodicité convenues et des repères ont été établis pour la présentation au FMI de données sur les réserves de change, les liquidités en devises et la dette extérieure. Nous sommes par ailleurs en train de mettre au point avec la communauté internationale des statisticiens un cadre commun pour l'évaluation des données. Le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions ont élaboré, à titre d'avant-projet, des directives sur la gestion de la dette publique et des réserves de change. Des travaux ont en outre été engagés pour définir une panoplie d'indicateurs macroprudentiels fondamentaux permettant de détecter plus rapidement les éléments de vulnérabilité externe et de mieux les gérer, et pour établir en collaboration avec la Banque mondiale des principes de gestion prudente des obligations extérieures.
- **Renforcement des systèmes financiers.** Le FMI a continué d'intensifier son aide aux pays en étroite collaboration avec la Banque mondiale afin d'appréhender les éléments de vulnérabilité du secteur financier, de définir le travail de structure et de développement nécessaire, et de prendre sans tarder des mesures correctives. Le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) adopté conjointement par le FMI et la Banque à titre pilote a donné de bons résultats et s'est révélé efficace à cet égard. Aux 12 dossiers pilotes initialement prévus (et achevés) sont venus s'ajouter 24 autres pays pour l'exercice 2001. L'assistance technique à l'appui du renforcement des capacités offre une précieuse complémentarité, aussi le FMI et la Banque réalisent-ils un intense travail sur ce terrain. Nous souhaitons collaborer avec d'autres organismes et institutions qui puissent mobiliser d'autres ressources d'assistance technique et appuyer nos activités dans le cadre du PESF. Des travaux sont aussi en cours avec d'autres instances internationales pour mieux évaluer la vulnérabilité du secteur financier. Le FMI a eu des délibérations préliminaires sur son rôle dans l'évaluation des carences du secteur financier dans les centres financiers offshore et il a mis en place, en collaboration avec la Banque mondiale, un programme de surveillance des vulnérabilités issues de ces centres financiers. Nous

² Mon rapport au Comité monétaire et financier international sur l'état d'avancement de la réforme du FMI et du renforcement de l'architecture du système monétaire international décrit plus en détail les activités entreprises par le FMI.

envisageons en outre d'associer le secteur privé à la réflexion que nous menons pour mieux comprendre le fonctionnement des marchés financiers internationaux et pour prévenir les crises. La création du Groupe consultatif sur les marchés de capitaux, qui vient de tenir sa première réunion, est un pas important dans cette direction. Dans d'autres domaines, nous avons accordé plus de poids à la pertinence du régime de change adopté par les pays et poursuivons nos travaux sur les questions liées à l'agencement de la réforme du secteur financier et de la libéralisation des mouvements de capitaux.

- **Normes et codes.** La définition et l'application de normes peuvent donner de précieux repères au travail de réforme et au renforcement des capacités et accroître la solidité des systèmes économiques et financiers. Nous attachons de plus en plus d'importance à l'adoption et la diffusion de normes dans les domaines opérationnels qui intéressent directement le FMI : diffusion de données, contrôle bancaire et transparence des politiques budgétaire, monétaire et financière. C'est ainsi que nous avons notamment décidé de fournir une solide assistance technique et de préparer des documents et des évaluations y afférents. D'autres institutions internationales ont progressé dans la définition de normes relatives à d'autres domaines tels que la réglementation des marchés des valeurs et des assurances, la comptabilité et l'audit, les systèmes de paiement et les entreprises en difficultés. De remarquables progrès sont également à signaler dans les évaluations de l'application des normes par les pays membres grâce à la préparation de Rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC). Plusieurs institutions internationales s'en partagent la responsabilité, chacune d'entre elles prenant en charge l'évaluation relevant de sa sphère de compétence. Les rapports sur les normes de système financier sont préparés conjointement avec la Banque mondiale dans le cadre du PESF.
 - **Transparence et responsabilisation.** Les politiques des pays membres, les évaluations qu'en fait le FMI et le fonctionnement même de l'institution offrent une plus grande transparence; les progrès en ce sens ont été considérables. Rappelons la vaste participation volontaire des pays membres au programme pilote de diffusion des rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV. C'est en outre leur grande majorité qui a convenu que soient publiées les notes d'information au public à l'issue des consultations au titre de l'article IV et les documents de politique économique qui sont à la base des programmes bénéficiant de l'appui du FMI. Fort de ces initiatives, le FMI a récemment adopté une politique générale de publication volontaire des rapports de ses services et des autres documents concernant les pays. À mesure que nous avancerons sur cette voie nous devons prendre garde de ne pas ébranler la franchise propre au dialogue de politique économique avec nos membres et indispensable à la surveillance. Le FMI a parallèlement donné plus de transparence à ses opérations, notamment avec la récente publication de son Programme de transactions financières. Nous avons également enrichi notre dialogue avec la société civile et le secteur privé (notamment par le biais du Groupe consultatif sur les marchés de capitaux). Enfin, le Conseil d'administration a créé un Bureau d'évaluation indépendant (BEI) pour donner plus de transparence aux activités du FMI et accroître sa responsabilisation.
 -
8. La prévention est la première ligne de défense contre les crises financières, mais nous voulons également adapter les outils dont dispose le FMI pour les gérer et les résoudre.

- **Facilités de financement du FMI.** Les événements de 1997 à 1999 ont démontré que grâce à ses instruments de financement, le FMI était en mesure de jouer un rôle décisif dans la gestion des crises. Ils ont également mis en évidence que certaines retouches étaient nécessaires. Nous avons progressé dans le réexamen des guichets non concessionnels pour mieux les adapter aux besoins des pays membres et à un environnement mondial caractérisé par l'ampleur et l'intégration des marchés internationaux de capitaux. L'un de nos principes directeurs veut que l'utilisation des ressources du FMI soit limitée et temporaire, pour que ces ressources soient mises à la disposition de ceux qui en ont le plus besoin. À cette fin, le Conseil d'administration du FMI a adopté certains ajustements aux taux de commission et aux échéances pour renforcer le caractère temporaire des ressources du FMI. Comme les dernières crises financières l'ont montré, la mondialisation n'est pas dénuée de risques; aussi, s'est-on entendu sur certains amendements aux lignes de crédit préventives (LCP) pour permettre aux membres qui mènent une politique économique avisée de surmonter les crises et de se protéger contre la contagion. Les LCP, telles qu'elles ont été réformées, devraient permettre au FMI de prévenir les crises en épaulant les pays ayant mis en place des politiques solides.
- **Participation du secteur privé.** Notre stratégie visant à faire participer adéquatement le secteur privé à la gestion et à la résolution des crises est en bonne voie. Le FMI encourage le recours à des politiques qui contribuent à la fois à la prévention et à la résolution des crises, et qui prévoient notamment l'établissement d'un dialogue régulier entre les pays membres et leurs créanciers privés et l'utilisation de clauses de représentation collective et de lignes de crédit préventives. En outre, les travaux en vue de parvenir à un large consensus sur un cadre destiné à organiser la participation des créanciers privés à la résolution des crises ont avancé. Ce cadre doit concilier transparence et souplesse opérationnelle (prévue par un ensemble mutuellement convenu de principes). Dans les cas où les besoins de financement du pays membre sont modérés — ou, s'ils sont élevés, mais que le pays membre a de bonnes chances d'avoir de nouveau accès au marché dans un avenir proche —, une politique d'ajustement vigoureuse bénéficiant du soutien financier du FMI devrait pouvoir encourager la participation du secteur privé. Par contre, si un rétablissement rapide de l'accès au marché n'est pas prévu, et si le pays fait face à un endettement à moyen terme insoutenable, des approches plus concertées peuvent être nécessaires. Le financement du FMI est limité et celui-ci doit, autant que possible, réduire au minimum l'aléa moral. Dans ces conditions, il faudrait que des arguments solides soient avancés pour faire jouer au FMI un rôle de catalyseur à des niveaux de financement élevés. Les pays devraient négocier par tous les moyens des accords volontaires avec leurs créanciers ; cependant, il se peut que, dans des cas exceptionnels, ils soient obligés de recourir à un sursis de paiement. Dans ces cas, si une aide rapide du FMI est jugée essentielle pour le succès des efforts d'ajustement de ces pays et si ceux-ci s'emploient de bonne foi à normaliser leurs relations avec leurs créanciers, le FMI acceptera de leur consentir des prêts malgré leurs arriérés envers leurs créanciers privés.

- **Développement social et réduction de la pauvreté**

9. La pauvreté demeure à un niveau inacceptable ; l'an dernier, les travaux portant sur l'élaboration de stratégies efficaces de réduction de la pauvreté ont bien avancé. La réduction

de la pauvreté présente de nombreuses facettes, de même que, de façon générale, le développement social et institutionnel des pays et la réalisation d'une croissance durable et équitable. Pour relever ce défi, il est important qu'en collaboration avec la communauté internationale, une stratégie intégrée et cohérente soit poursuivie sur plusieurs fronts.

10. Le FMI joue un rôle essentiel dans le processus de réduction de la pauvreté — auquel il est foncièrement attaché. Il contribuera à la stabilité macroéconomique et encouragera une croissance plus forte et équitable, deux éléments indispensables pour réduire durablement la pauvreté dans les pays à faible revenu. Nos initiatives en vue de renforcer l'architecture financière internationale et de mieux intégrer les pays membres à l'économie mondiale aideront tous les pays à tirer parti d'une prospérité mondiale croissante. À cet effet, le FMI se concentrera sur son mandat initial qui porte sur les questions macroéconomiques et structurelles connexes et s'en remettra davantage à la Banque mondiale et à d'autres institutions internationales pour promouvoir les réformes nécessaires sur le triple plan social, structurel et institutionnel. Pour que ces efforts complémentaires soient plus efficaces, nous intensifions actuellement notre collaboration avec les autres institutions, la Banque surtout. Par exemple, le Comité de liaison sur le secteur financier et le Comité conjoint Banque-FMI pour faciliter la mise en œuvre de l'initiative PPTE et de la stratégie de réduction de la pauvreté contribuent activement et efficacement au suivi, et à l'accélération lorsque cela est possible, des travaux qu'effectuent en concertation les deux institutions sur le dossier du secteur financier et la mise en œuvre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'approche DSRP.

11. Pour réduire avec succès la pauvreté, il faut mener les travaux sur de nombreux fronts complémentaires. Les initiatives de la Banque (qui seront examinées lors de la réunion du Comité du développement) en vue d'aider davantage les pays en développement font partie intégrante de ces travaux. Elles visent notamment à accroître le soutien de la Banque et à mieux l'adapter aux besoins particuliers des stratégies de développement et de réduction de la pauvreté des pays membres — intensification par exemple de la collaboration en vue de réduire le coût humain et économique des maladies transmissibles et, notamment, de la pandémie causée par le virus HIV et le SIDA, de protéger l'environnement et d'améliorer l'accès des pays à l'information.

12. Le commerce international joue un rôle crucial dans l'emploi, la croissance et la réduction de la pauvreté. Les pays avancés et ceux en développement doivent en poursuivre la libéralisation afin que les pays pauvres puissent recueillir les bienfaits de son expansion. À cet effet, les exportations des pays en développement devraient pouvoir entrer plus facilement sur les marchés des pays avancés ; plus particulièrement, l'accès à ces marchés devrait être prévisible et exempt de droits et de contingents à l'importation dans le cas des pays les moins développés et de ceux qui peuvent être admis à bénéficier des ressources de l'initiative en faveur des PPTE. Parallèlement, les pays en développement doivent procéder à des réformes axées sur l'extérieur dont l'effet serait d'encourager le développement et de réduire la pauvreté grâce à une expansion de leur commerce extérieur. Les pays avancés peuvent aussi soutenir puissamment les efforts de développement dans le monde en accroissant leur aide officielle et leur assistance technique, ainsi qu'en assurant une meilleure coordination entre les donateurs et en allégeant les contraintes administratives excessives imposées aux bénéficiaires.

13. Il est particulièrement difficile pour les pays sortant d'un conflit de rétablir l'ordre social et la croissance, ainsi que de participer à l'initiative renforcée en faveur des PPTE. Aujourd'hui, le FMI aide d'une façon ou d'une autre la quasi-totalité des pays qui se trouvent dans cette situation. En étroite collaboration avec la Banque mondiale, ainsi qu'avec les autres organisations internationales et les partenaires bilatéraux, nous sommes prêts à intervenir le plus rapidement possible en engageant des actions d'assistance technique ou en donnant des conseils et, lorsque cela est nécessaire, une aide financière. Cette aide financière est accordée en vertu de notre politique d'assistance d'urgence à ces pays, qui, en général, prévoit un financement à hauteur de 25 % de la quote-part. L'an dernier, le Conseil d'administration en a amélioré les conditions; dans certains cas en outre, il est disposé à accorder des ressources supplémentaires (jusqu'à 25 % de la quote-part) sur une plus longue période. Pour les pays les plus pauvres, la période couverte par cette aide d'urgence peut être prise en considération lorsqu'il s'agit d'établir s'ils sont admissibles à bénéficier d'un allègement de leur dette dans le cadre de l'initiative PPTE. Reconnaisant les difficultés particulières que doivent affronter les quelques pays sortant d'un conflit qui ont des arriérés persistants considérables envers le FMI, le Conseil d'administration a décidé qu'il serait également tenu compte de cette situation dans l'application de la stratégie de l'institution en matière d'arriérés. Cependant, les problèmes que rencontrent ces pays montrent qu'il faut poursuivre sur cette lancée. Au cours des prochains mois, ce dossier sera prioritaire dans le programme de travaux du FMI.

14. L'initiative renforcée en faveur des PPTE et l'allègement de dette accordé à ce titre ont un rôle important à jouer dans la stratégie globale de réduction de la pauvreté. C'est donc avec plaisir que je constate que, depuis les réunions de printemps, de nouveaux progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de cette initiative et qu'un allègement de dette a été accordé dans ce cadre à dix pays³. En outre, le FMI et la Banque ont pris conjointement des mesures pour accélérer cette mise en œuvre afin d'aider vingt pays à atteindre le stade de la prise de décision et à commencer de bénéficier d'un allègement de dette en 2000. À cet effet, les Conseils d'administration des deux institutions sont convenus que les antécédents pris en compte pour ce stade continueraient d'être interprétés avec souplesse au cas par cas. L'adoption de points d'achèvement flottants, déterminés essentiellement en fonction des principales actions formulées par le pays dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté pour stimuler la croissance, lutter contre la pauvreté et maintenir la stabilité macroéconomique, devrait normalement permettre d'abrèger la période antérieure à ces points. Par ailleurs, nous demandons dans toute la mesure du possible au Comité conjoint Banque-FMI pour faciliter la mise en œuvre de l'initiative PPTE et de la stratégie de réduction de la pauvreté d'assurer le suivi des progrès accomplis et, le cas échéant, d'accélérer les travaux. Cependant, l'allègement de dette obtenu doit être employé efficacement. Il est important que les pays montrent qu'ils sont profondément et manifestement déterminés à utiliser l'allègement de leur dette pour réduire la pauvreté, y compris en établissant un cadre leur permettant de suivre les dépenses publiques affectées à la lutte contre la pauvreté et de s'attaquer à la mauvaise gestion des affaires publiques et à la

³ Les progrès dans la mise en œuvre de l'initiative en faveur des PPTE et des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) sont exposés avec davantage de détails dans les documents intitulés : Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté — Rapports d'activité, Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés — Rapport d'avancement et Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté — Avancement de l'exécution.

corruption. Nous exhortons tous les pays admissibles à adopter rapidement des politiques visant à consacrer effectivement le produit de l'allègement à la réduction de la pauvreté ; ces politiques pourraient être appuyées par des programmes d'ajustement soutenus par l'IDA et le FMI. Un certain nombre de pays continuent d'être aux prises avec de graves problèmes découlant de conflits, de guerres civiles ou de la mauvaise gestion des affaires publiques et, pour l'instant, la communauté internationale doit utiliser d'autres instruments pour les aider. À cet égard, les Conseils de la Banque et du FMI se déclarent en faveur d'une prolongation de deux ans de la clause de caducité automatique (en d'autres termes, les pays devraient avoir adopté un programme appuyé par la Banque et le FMI avant la fin de 2002).

15. La pleine participation de tous les créanciers — multilatéraux et bilatéraux — est essentielle pour accélérer la mise en œuvre de l'initiative en faveur des PPTE. Je suis heureux de faire état des progrès accomplis à cet égard par certains créanciers multilatéraux et je me félicite des engagements pris par les créanciers membres du Club de Paris, y compris ceux qui dépassent l'assistance requise au titre de l'initiative. J'invite instamment tous les donateurs à honorer leurs engagements et à apporter les contributions additionnelles aussi rapidement que possible de façon à ce que les institutions multilatérales, dont le FMI, puissent accorder en temps voulu des allègements de dette dans le cadre de l'initiative. Je demande à la communauté internationale d'aider les pays les plus pauvres pour lesquels ce processus peut créer des difficultés ; la Banque et le FMI s'emploient actuellement à trouver des solutions souples pour assurer leur pleine participation.

16. Cette nouvelle approche qui doit permettre de lutter plus efficacement contre la pauvreté repose sur la stratégie de réduction de la pauvreté qu'adoptent les pays et qui est énoncée dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP); ce document sert de base aux prêts concessionnels du FMI et de la Banque aux pays à faible revenu et fait partie intégrante de l'initiative renforcée en faveur des PPTE. Je suis donc heureux de signaler que l'approche DSRP jouit de l'appui de l'immense majorité des pays et des partenaires du développement et qu'elle prend rapidement de l'importance. Au milieu de septembre 2000, les Conseils d'administration de la Banque et du FMI avaient examiné deux DSRP définitifs et treize intérimaires (DSRP-I). Dans de nombreux cas, les informations communiquées ont nettement dépassé le minimum prévu pour les DSRP-I ; les travaux préparatoires ont été effectués à un niveau politique très élevé et la participation aux phases préparatoires a été plus importante que celle requise pour les DSRP-I. Les pays ont défini à partir de leur propre expérience des priorités en matière de réduction de la pauvreté axées notamment sur une croissance généralisée, ainsi que sur le secteur social, l'aide aux groupes défavorisés, la bonne gestion des affaires publiques, la transparence et la responsabilisation.

17. Au fur et à mesure qu'ils progressent dans l'exécution de leur stratégie intérimaire, les pays rencontrent des difficultés pour la convertir en un DSRP définitif détaillé aux priorités bien établies. En particulier, il est nécessaire d'améliorer la qualité et le degré d'actualité des données, de renforcer les moyens institutionnels et analytiques de l'État et de la société civile et de mettre au point un dispositif de concertation généralisée qui tienne compte du point de vue des pauvres sans miner l'autorité des parlements nationaux et le processus démocratique en place. Il est également nécessaire de poursuivre les travaux analytiques, en particulier sur les liens entre la croissance et la pauvreté, et les services de la Banque et du FMI intensifient leurs recherches dans ce domaine. Nous devons aussi

reconnaître que des tensions résultent de ce qu'il faut concilier, d'une part, le souci d'accélérer l'allègement de la dette et de garantir une plus grande appropriation des programmes par les pays grâce au processus de concertation, d'une part, et la nécessité d'assurer un emploi efficace des ressources concessionnelles bilatérales et multilatérales en vue de parvenir à une croissance durable et de réduire la pauvreté. Les DSRP intérimaires et la mise en place d'une aide intérimaire au titre de l'initiative en faveur des PPTE ont contribué à éviter que ces tensions ne causent des retards, mais celles-ci deviendront plus fortes à mesure que les pays passeront à des DSRP définitifs. Les institutions de Bretton Woods sont déterminées à venir à bout de ces tensions, tout en conservant l'esprit de la nouvelle approche. À cette fin, elles mettent au point, à l'intention des pays, des orientations sur la teneur fondamentale des DSRP, les dispositifs de concertation, les questions que soulèvent les divers aspects de la lutte contre la pauvreté et les meilleures pratiques à suivre à cet égard. En outre, les pays qui ne sont pas en mesure d'élaborer un DSRP définitif dans le délai d'un an à compter du DSRP initial doivent avoir la possibilité de produire un rapport d'étape pour continuer à bénéficier d'une aide concessionnelle et, s'il y a lieu, d'un allègement intérimaire de la dette.

18. La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) est le principal instrument dont dispose le FMI pour aider les pays à mesure que se déroule le processus engagé avec le DSRP. En fonction de l'expérience acquise avec les premiers cas d'utilisation de la FRPC, ainsi que des échanges avec les partenaires extérieurs des pays concernés, nous modifions profondément en ce moment le contenu et le processus des programmes appuyés par le FRPC. Ces modifications visent à axer davantage ces programmes sur les principaux domaines de compétence du FMI et, en même temps, à les faire mieux cadrer avec la stratégie générale de réduction de la pauvreté et une plus grande appropriation des programmes par les pays. À cet effet, les programmes appuyés par la FRPC comporteront les modifications suivantes⁴ :

- Afin d'accroître la participation des pays et de leur conférer une plus grande maîtrise des programmes, les principaux éléments des programmes seront repris du DSRP, ce qui donnera davantage de souplesse sur le plan de leur teneur et de leur calendrier d'exécution.
- Les programmes feront partie de la stratégie globale de croissance et de réduction de la pauvreté.
- Un appui sera apporté aux budgets davantage favorables aux pauvres et à la croissance, et prévoyant une adaptation plus souple en cas de déficit croissant.
- Davantage d'importance sera donnée aux mesures visant à améliorer la gestion des ressources publiques et la responsabilisation.
- Un examen attentif de l'impact social des grandes réformes macroéconomiques et structurelles sera prévu.
- La conditionnalité sera plus sélective et centrée sur des mesures capitales pour le succès de la stratégie du pays et adaptées aux moyens dont il dispose pour les mettre en œuvre.
-

⁴ Ces modifications sont exposées en détails dans le document intitulé Key Features of PRGF-Supported Programs.

Enfin et surtout, je salue l'intention de la Banque de renforcer les liens entre les DSRP et l'aide de l'IDA par l'intermédiaire des crédits à l'appui de la réduction de la pauvreté, ce qui contribuera à assurer une division plus nette entre les travaux des deux institutions, mais en renforcera la complémentarité aux fins de la mise en œuvre de l'approche DSRP.

* * * * *

19. La communauté internationale a accompli des progrès remarquables dans le rétablissement de la stabilité des marchés financiers et dans la voie d'une croissance mondiale généralisée. Elle a aussi pris des mesures pour préserver ces acquis et faire en sorte que tous puissent profiter de la prospérité économique mondiale, et ainsi réduire sensiblement la pauvreté. En donnant un nouvel élan à notre mission commune, nous devons nous employer à améliorer les conditions de vie de tous. Au FMI, nous entendons jouer un rôle plus actif pour relever le défi en concertation avec les autorités des pays, ainsi qu'avec leurs partenaires officiels et non gouvernementaux.